

COALIA – Conditions Générales de Prestations de Service – année 2018

Dispositions communes applicables aux prestations de service

Les Conditions Générales de Prestations de Service (CGPS) détaillées ci-dessous s'appliquent aux différentes prestations effectuées par Coalia. Le terme "Client" y désigne celui qui commande les prestations assurées par Coalia.

Les présentes conditions sont considérées comme acceptées par le Client dès lors qu'un contrat est conclu avec Coalia, ou en l'absence de contestations par le Client dans un délai de huit jours après leur réception.

Toutefois, par contrat et pour un temps donné, les parties peuvent convenir de conditions différentes pour régir leur accord, qui alors complèteront ou se substitueront à celles-ci.

1 Engagements et résultats

Coalia s'engage à :

- être à l'écoute du Client au cas par cas, et tout mettre en oeuvre, selon ses compétences, pour aboutir aux meilleurs résultats possibles pour le Client ;
- respecter la confidentialité de toutes les informations qui pourront lui être fournies dans le cadre de son intervention, que ce soit à l'extérieur ou en interne entre différentes parties (entre managers et subalternes notamment) ;
- exprimer clairement au Client la participation et l'engagement qui est requis de sa part pour mener la prestation dans les meilleures conditions et aboutir aux meilleurs résultats.

En échange, le Client s'engage à entendre les requêtes émises et à tout mettre en oeuvre, en bonne intelligence avec Coalia, pour obtenir les meilleurs effets du travail mis en place.

Toutefois, Coalia ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un manque de résultats chiffrés, ou de répercussions inattendues sur l'organisation du Client.

2 Organisation – tarifs – paiements

Organisation

À l'exception de prestations de "stage en extérieur", toutes les activités se dérouleront dans les locaux du Client. Coalia s'engage à se déplacer et à fournir, si besoin, le matériel nécessaire au bon déroulement des prestations.

Dans le cas d'un "stage en extérieur" ad hoc, les modalités d'intervention seront convenues au cas par cas avec le Client.

Aucune prestation ne pourra débuter sans un accord écrit du Client.

En cas d'impossibilité de l'intervenant(e) d'effectuer la prestation convenue pendant un temps (maladie, grossesse, accident...), un(e) intervenant(e) de compétences égales pourra lui être substitué(e), ou, à défaut, les interventions non assurées pourront être reportées à la fin du contrat ou simplement suspendues (en accord avec le Client).

Tarifs

Les tarifs sont calculés sur la base de 170€ HT par heure. Peuvent s'y ajouter des frais de déplacement ou de repas dans le cas d'interventions hors Paris. Dans tous les cas, se référer au devis émis spécifiquement pour le Client.

Paiements - facturation - retard de paiement

Après un acompte de 30% du montant total facturé en début de prestation, les facturations se feront mensuellement, et tiendront compte pour leur règlement des délais de paiement du Client, préalablement convenus entre les parties.

L'échéancier sera constitué de manière à ce que l'intégralité de la prestation soit réglée au plus tard au dernier jour de l'engagement entre Coalia et le Client.

En cas de retard de paiement, une majoration de 10% pourra être appliquée dès le premier jour de retard, et les prestations pourront être suspendues jusqu'à acquittement de la facture en question.

3 Rupture de contrat

Dans certains cas exceptionnels, Coalia pourra résilier de plein droit le contrat en cours. Après avoir clairement et explicitement exprimé le problème à résoudre au Client, et si alors aucun accord n'est trouvé, Coalia donnera un préavis de huit jours avant de mettre fin à son engagement auprès du Client. En aucun cas cette rupture d'engagement ne pourra être l'objet de réclamation(s) d'aucune sorte de la part du Client.

Les cas concernés sont les suivants :

- manque de collaboration du Client pouvant nuire au bon déroulement ou à l'intention initiale des prestations effectuées par Coalia ;
- désaccord éthique fort empêchant Coalia de maintenir sa ligne d'intervention, ou nuisant à l'engagement éthique de Coalia.
